

Délibération n°250012

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Audrey FOULQUIER, Jérôme POMARAT

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI.

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 04/02/2025 Date d’Affichage : le 04/02/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 12/02/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 17
Votants : 17	Vote contre : 0

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT MOBILIER DU CITYSTADE ET DU PUMPTRACK AUPRES DE LA PREFECTURE DU TARN AU TITRE DE LA DSIL 2025

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Maintenant que le citystade et le pumptrack ont été réceptionnés et sont en fonction, et que le chemin d'accès et les parkings réalisés, il convient d'aménager le lieu : bancs, tables de pique-nique, poubelles, range-vélos...

Un devis a été réalisé pour un montant de 11 598 € HT.

Ce projet serait subventionnable au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Aménagement mobilier de l'espace de loisirs « citystade et pumptrack »	11 598.00 €	Préfecture (DSIL 2025)	5 799.00 €	50%
		Autofinancement commune du Séquestre	5 799.00 €	50%
TOTAL DEPENSES	11 598.00 €	TOTAL RECETTES	11 598.00 €	

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture du Tarn correspondant à 50% de la dépense, soit 5 799 € au titre de la DSIL 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 10 février 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE